**Courrier à l’intention des futurs directeurs/directrices de thèses au sujet des appels à projet de la Région Grand-Est**

**Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,**  
  
La Région Grand-Est nous a fait parvenir le calendrier des appels à projets qu'elle organisera pour l'année 2023.  
Vous trouverez dans le lien ci-après toutes les pièces nécessaires relatives à ces appels ainsi que le calendrier des actions concernées : <https://seafile.unistra.fr/d/eaaefab7abb54ab69e80/>  
  
L’accompagnement au montage des dossiers relatifs à ces appels à projets s’effectuera avec vos interlocuteurs habituels de vos tutelles gestionnaires (SPV pour le CNRS, PISA pour l’Inserm, PUI pour l’Unistra → Contacts : SPV : [contrats@alsace.cnrs.fr](mailto:contrats@alsace.cnrs.fr) PUI : [pui@unistra.fr](mailto:pui@unistra.fr) PISA : [pisa.est@inserm.fr](mailto:pisa.est@inserm.fr)).  
    
Aussi et à l’instar de ce que nous avons connu en 2021 et 2022, il est à noter l'ouverture de deux appels dont les dates de dépôt des dossiers auprès de la Région sont fixées **au 15 janvier 2023 :**

* "Attirer des compétences de recherche et accompagner les politiques d'accueil" en son volet 2 dédié aux doctorants et jeunes chercheurs
* "Soutenir la mobilité internationale des chercheurs du Grand Est" en son volet 1 ouvert aux doctorants en co-tutelle.

**Concernant le premier AAP "Attirer des compétences de recherche et accompagner les politiques d'accueil"**,les conditions évoluent car les dossiers seront désormais évalués selon deux critères : l'impact global du projet et l'inscription du projet dans les "priorités régionales". Le quota de dossiers pouvant être déposés par chaque tutelle reste d'actualité.  
  
**Pour ce qui concerne sa partie dédiée aux Jeunes chercheurs,** le soutien financier est limité à 50% et plafonné à 25k€ (le soutien peut être porté à 100% pour des projets SHS ou mathématiques et informatique fondamentale), pour des contrats d'une durée d’un à deux ans. Les jeunes chercheurs recrutés avant le 13 octobre 2022 ne sont pas éligibles au financement.  
  
A l’instar des années précédentes, l'université de Strasbourg assurera, en accord avec le CNRS et l'Inserm, la collecte de l'ensemble des dossiers déposés par les chercheurs des unités de recherche du site strasbourgeois. Chaque tutelle gestionnaire procédera ensuite à l’interclassement des dossiers qui lui seront rattachés.  
La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **09 janvier 2023 à 12h**, auprès du département Administration de la recherche de l'Université de Strasbourg : [dir-admrecherche@unistra.fr](mailto:dir-admrecherche@unistra.fr)  
Les dossiers devront obligatoirement être rédigés en **français** et transmis au format **Word**.   
  
En accord avec le calendrier de la Région, la remontée des dossiers sera faite par chaque tutelle gestionnaire, pour ses seuls dossiers, avant le 15 janvier 2023. Les résultats devraient être rendus au cours du deuxième trimestre 2023.  
  
**Concernant la partie dédiée aux Doctorants de ce premier appel à projet, ainsi que l'appel à projet relatif à la mobilité internationale**, un message spécifique vous a été adressé ce-jour par le collège doctoral. Là encore, au vu des délais transmis par la Région, les dossiers seront à remonter selon les modalités décrites, pour le **09 janvier 2023 à 12h**.  
   
Enfin, comme vous le verrez dans le calendrier des AAP, d'autres dispositifs seront prochainement lancés par la Région, et feront l'objet de communications spécifiques.  
  
  
Nous vous remercions de bien vouloir diffuser largement ces informations au sein de vos structures.

--

**Florian FRITSCH**  
Responsable du département Administration de la recherche  
Correspondant HRS4R  
Tél : +33 (0)3 68 85 15 19  
[florian.fritsch@unistra.fr](mailto:florian.fritsch@unistra.fr)